



COMMUNICATION DE SERVICE NUMERO 001-2007

15 03 2007

SUJET : CAMPAGNE DE RAPPEL

**OBJET : plaque inférieure de fourche (té inférieur avec colonne)
California 1100 EV et California 1100 Stone**

Cher Concessionnaire,

dans certains modèles des motocycles en question, on a constaté des cas de rupture de la plaque inférieure de la fourche (code article **03494000** pour California 1100 EV et code article **03494045** pour California 1100 Stone).

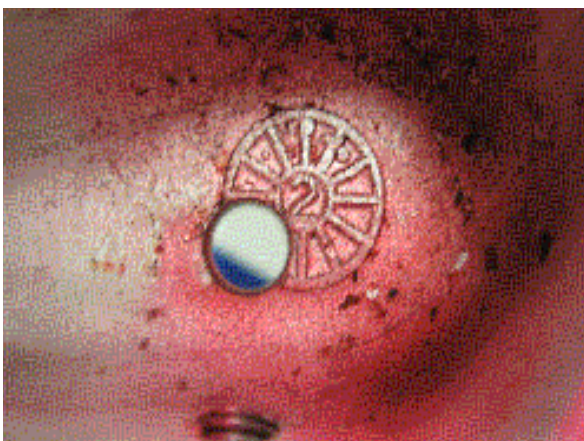
Après les analyses du cas, nous avons localisé un lot de véhicules qui pourraient résulter défectueux pour ce qui est de l'élément susmentionné.

Les châssis des véhicules pouvant présenter ce problème sont compris dans la plage suivante :

CALIFORNIA EV	ZGUKDB2K_3M200010	ZGUKDB2K_3M200035
CALIFORNIA EV	ZGUKDC11_2M111344	ZGUKDC11_2M133463
CALIFORNIA EV	ZGUKDC12_2M111111	ZGUKDC12_4M112730
CALIFORNIA EV	ZGUKDC1K_2M133931	ZGUKDC1K_2M180336
CALIFORNIA EV	ZGUKDD00_3M111627	ZGUKDD00_4M133682
CALIFORNIA STONE	ZGUKDC42_2M111111	ZGUKDC42_4M111874
CALIFORNIA STONE	ZGUKDC4K_2M155298	ZGUKDC4K_3M111512
CALIFORNIA STONE	ZGUKDD01_3M111138	ZGUKDD01_4M111487
CALIFORNIA STONE	ZGUKDD02_3M111229	ZGUKDD02_3M111251

Les clients que nous avons avertis s'adresseront à votre concession pour un simple contrôle, afin de vérifier s'il s'avère nécessaire de remplacer la plaque de fourche de la moto.

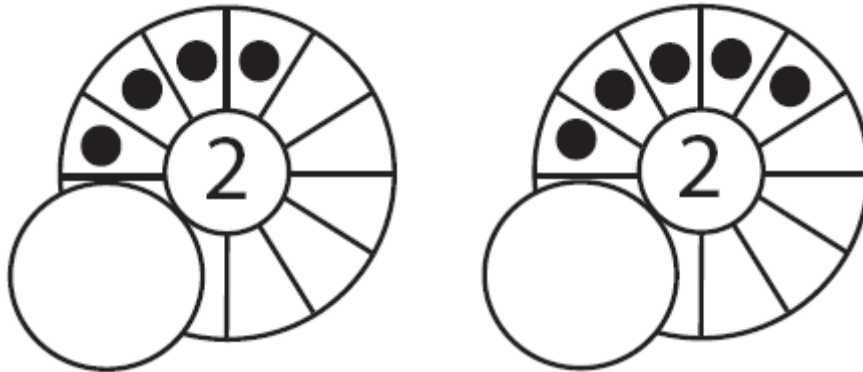
Le contrôle que vous devrez effectuer consiste dans la vérification du dateur que vous trouvez dans la partie inférieure de la plaque de fourche (voir photo ci-jointe).



REMARQUE : la présence du trou sur le dateur, comme indiqué en figure, n'entache pas la lecture de la date de production



Il ne faut remplacer que les plaques marquées du chiffre 2 central et de quatre ou cinq petits points sur les “quartiers” :



Tous les couples de serrage sont indiqués dans le manuel d'atelier et doivent être scrupuleusement respectés.

En particulier, nous indiquons le couple de serrage de la bague de serrage direction :
170÷180 Nm

De plus, tous les châssis vendus aux Clients n'étant pas présents et activés en A2D, le concessionnaire est **dans l'obligation** de se charger de rappeler ces châssis pour l'exécution de l'intervention requise.

ATTENTION : S'agissant d' "éléments de sécurité", une fois l'intervention exécutée, il est IMPERATIF de saisir cette intervention en A2D pour des raisons LEGALES et qui concernent les rappels successifs éventuels des clients qui ne se sont pas présentés la première fois.

Salutations distinguées.

Moto Guzzi S.p.A.